

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de **subventions**.

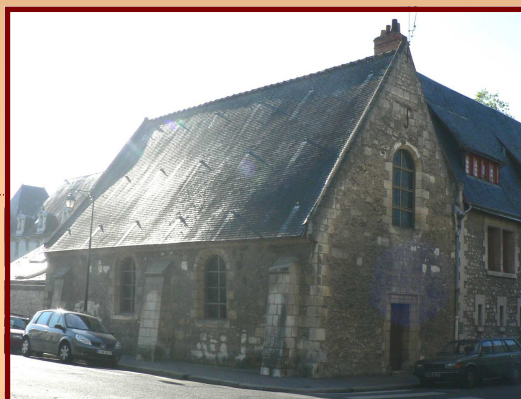
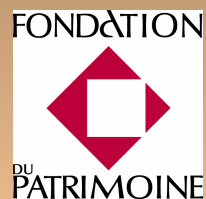
3 Ressources :

- un réseau de bénévoles
- un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

MEMBRES FONDATEURS:

AXA, Bellon S.A (Sodexho-Alliance),
Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay,
Fédération Française du Bâtiment, Fimalac,
Fondation Électricité de France, Indreco,
L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France,
Shell France, Vivendi

Rejoignez-nous !



© Photo : Maryvonne Bohu

*Chapelle Saint-Michel, angle des rues
du Petit-Pré et des Ursulines*

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
4 bis, rue Jules Favre BP 21552
37015 TOURS cedex 1
Tél.: 02 47 05 28 67

www.fondation-patrimoine.com



*Préservons aujourd'hui
l'avenir*



La Présentation par Simon François, Collection du Musée des Beaux-arts de Tours
© Photo : Touraine-Canada

*Restauration de la chapelle
Saint-Michel de Tours
(Indre-et-Loire)*

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à LA RESTAURATION de la chapelle Saint-Michel (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Chapelle Saint-Michel »)

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une déduction d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, déduction sur le bénéfice imposable à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

NOM.....ADRESSE.....
SOCIÉTÉ.....ADRESSE.....

Coupon réponse à renvoyer à :

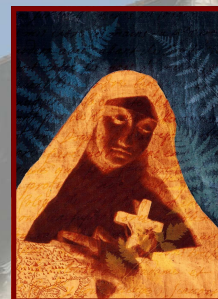
Fondation du patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
4 bis, rue Jules Favre
BP 21552
37015 TOURS cedex 1

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.



Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt

RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-MICHEL



Marie Guyard de l'Incarnation

La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration de la chapelle Saint-Michel en mobilisant les particuliers et les entreprises par la présente souscription

Le site internet du 400e anniversaire de la Ville de Québec (1608-2008) dévoile que Marie Guyard de l'Incarnation est, avec Champlain, le « Grand homme de la Nouvelle-France », la « co-fondatrice de Québec ».

Née à Tours en 1599, elle est donc la troisième des pionniers de l'Amérique francophone, après Cartier et Champlain. Mais, contrairement aux deux grands explorateurs, son influence d'éducatrice perdue à travers les siècles.

À Tours la chapelle Saint-Michel (angle des rues du Petit-Pré et des Ursulines, proche de la Cathédrale et du Musée des Beaux-Arts), bâtie vers 1625¹, fut le lieu où la jeune veuve Marie Guyard est devenue Ursuline sous le nom de Marie de l'Incarnation. Elle y a vécu de 1631 au 22 février 1639, jour de son départ en Nouvelle-France. Son «grand dessein» vers les Amérindiens a été conçu en cet endroit qui demeure le principal authentique témoin de sa vie en France².

Les murs de la chapelle survivront. Ils se sont enfoncés au fil du temps. Leur destination fut diverse. Peu avant 1950, ils accueillait les sanitaires d'un établissement secondaire pour jeunes filles. À la suite du scandale suscité par cet usage, une association (Touraine-Canada) fut créée pour restaurer la Chapelle, puis la décorer de tableaux. Ce qui fut terminé en 1964.

À l'occasion de la commémoration de 2008, Touraine-Canada mobilise des ressources pour aménager l'intérieur et restaurer ces tableaux grandement abîmés par l'humidité afin que les visiteurs puissent y prendre conscience de l'importance de Marie Guyard de l'Incarnation pour la francophonie et la civilisation française en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde (Japon, Pérou, Philippines) où se sont déployés les Ursulines de Québec, enseignantes et éducatrices, fondées par Marie Guyard.

Grâce à des mécènes canadiens, à l'État français et à d'autres acteurs publics, la restauration des 4 tableaux classés de la chapelle est assurée. L'inauguration se déroulera les 24 et 25 octobre 2008. Mais des animations (conférences, concerts, expositions) ne peuvent se réaliser sans murs propres et sains, éclairage adéquat, estrade solide et chauffage indispensable pour lutter contre l'humidité des lieux. C'est pourquoi notre lieu de mémoire a un besoin urgent de l'aide de mécènes français.

¹ Cf Marie de l'Incarnation, par Guy-Marie Oury, 1973, Tours, Société archéologique de Touraine / Québec, Les Presses de l'Université Laval.

² Avec la maison voisine : la « Petite Bourdaisière » et le petit ermitage Saint-Joseph restauré en 1985.

